



Présence de peinture au plomb dégradée

Par **Alexandra84**, le 17/01/2012 à 12:00

Bonjour,

Nous louons depuis un peu plus d'un an un logement qui présente des peintures au plomb dégradées. Nous avons dans un premier temps prévenu le bailleur et les propriétaires qui n'ont pas donné suite. Nous avons donc contacté l'ARS de notre région qui a fait établir un CREP et nous avons dû faire une plombémie (nous et notre bébé de 9 mois). Notre enfant est à 19 microg/L, et nous à 13 et 15. Les propriétaires minimisent la situation. Le préfet leur a envoyé une injonction pour qu'ils effectuent les travaux au plus vite et ceux-ci veulent venir tous les jours de 12h30 à 14 h pour repeindre les parties visées par le CREP.

Pourriez-vous m'indiquer si :

- cela ne devrait pas être fait par un professionnel ?
- mon bébé doit être obligatoirement à l'extérieur de la maison ?

Pouvons-nous commencer une procédure de "mise en danger de la vie d'autrui" ?

Nous vous remercions de votre aide.

Par **cocotte1003**, le 17/01/2012 à 13:14

Bonjour, votre propriétaire peut faire les travaux lui-même et vous lui devez l'accès au logement. votre bébé peut très bien rester dans le logement pendant les travaux, cordialement